

Terrorisme / Deux procureurs et cinq policiers à Bruxelles

Les Turcs obtiennent le dossier DHKP-C



POUR BAHAR KIMYONGUR (sur l'affiche, brandie par sa maman), responsable DHKP-C à Bruxelles, le gouvernement turc a fait pression sur la Belgique. © AUDE VANLATHEN/BELGA.

Ce n'est sans doute qu'une coïncidence d'agenda. Alors que la Cour de cassation rendait mardi dernier son arrêt anéantisant l'acquiescement prononcé par la Cour d'appel d'Anvers au bénéfice des militants turcs d'extrême-gauche du DHKP-C précédemment condamnés pour « appartenance à une organisation à vocation terroriste », une forte délégation officielle turque se voyait remettre par le parquet fédéral belge la copie des archives (200 dossiers) du DHKP-C saisies en 1999 dans l'appartement de Duinbergen (Knokke) où furent également retrouvées des armes. Lieve Pellens, porte-parole du parquet fédéral, nous a confirmé samedi, cette remise de documents « demandés depuis longtemps par commission rogatoire internationale ».

La délégation turque a déjeuné avec le procureur fédéral Johan Delmulle. Elle était conduite par le procureur antiterroriste d'Istanbul, Turan Colakkad, qu'accompagnaient le magistrat en charge des enquêtes menées contre le DHKP-C, Bilal Bayraktar ainsi que cinq officiers des unités antiterroristes turques.

La délégation turque s'est penchée trois jours sur les archives saisies en Belgique avant de s'en retourner à Istanbul.

Selon le journal « Sabah », les enquêteurs turcs auraient remis aux enquêteurs belges (qui ne commentent pas) des informations relatives à la localisation de Fehryie Erdal, qui avait échappé à la Sûreté de l'État belge, à la veille de sa condamnation par le tribunal correctionnel de Bruges en février 2006. Les Turcs auraient également transmis des informations « sur base de filatures techniques » relatives à la présence en Belgique de Dursun Karatas ; le leader du DHKP-C dont la mort des suites d'un cancer à la clinique du Parc Léopold (Etterbeek) avait été prématurément annoncée depuis la Turquie en février dernier ; ainsi que sur le n°2 de l'organisation Zerrin Sari.

Selon les services turcs, la remise des archives « belges » permettrait d'éclairer plusieurs dossiers criminels ouverts en Turquie contre le DHKP-C, dont l'assassinat contre l'industriel Sabanci (reproché à Fehryie Erdal et qui devrait être jugé en Belgi-

que), l'ancien chef des services secrets turcs Hiram Abbas, l'ancien premier ministre Nihat Erim, l'ancien ministre de la Justice Mehmet Topac, le procureur général des Cours de Sûreté de l'État, et 250 fonctionnaires de police. Ces crimes attribués au DHKP-C remontent au début aux années 80 et 90, soit avant l'arrestation de la « filière belge ».

Bahar Kimyongur, le ressortissant belge qui animait le bureau d'information du DHKP-C à Bruxelles et qui fut acquitté à Anvers, voit dans cette visite des services turcs à Bruxelles et la remise qui leur fut faite d'une copie du dossier judiciaire, « une pression exercée sur la Belgique par le gouvernement turc ». « Voilà qui présage de l'issue du nouveau procès que nous allons devoir subir après l'arrêt de cassation », estime-t-il.

Le parquet fédéral indique que la visite turque était prévue de longue date et que la remise des pièces judiciaires a été consentie « selon les règles des procédures de coopération judiciaire internationale ». ■

MARC METDEPENNINGEN